Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260409-2026_03_19-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de. M. Gaëtan MALARDÉ, maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 3 avril 2026
- Présents : M. Gaëtan MALARDÉ, Mme Nastasia DUFOUR, M. Philippe LE CORRE, Mme Morgane CANTE, M. Fabien TOUREAUX, Mme Muriel ROBLIN, Mme Myriam GUY THOMAS, M. Gwen KERMABON, Mme Marie-José ATMETTLER, M. Denis CORBEL, M. Jean-Marc KERBELLEC, M. Antoine BLOUIN, Mme Françoise JAFFRÉ, M. André TELO-GUILLAS, Mme Tiphaine LE GAL, M. Guillaume LE NEILLON, Mme Nathalie CLAUSTRE, M. Yann BASIA, Mme Lydia DRÉANO, M. Jean-Michel LERY, Mme Fabienne LE ROCH, Mme Sylviane GUÉMENÉ, M. Bernard CATEAU, M. Olivier GUILLO, Mme Catherine GUILLEVIC (nouvellement installée suite à la démission de M. Daniel RICAUD), M. Pierre GRARE (nouvellement installé suite à la démission de Mme Edith GUILLEVIN PALLU).
- Absents ayant donné pouvoir : M. Michel COUTURIER à M. Antoine BLOUIN, Mme Hélène MONTOUT à Mme Morgane CANTE, Mme Lili SEBESI à M. Gaëtan MALARDÉ.

Mme Muriel ROBLIN est nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES CULTURELLES

Question n°19 : CONVENTION AVIS DE TEMPS FORT 2026

EXPOSÉ de M. Gaëtan MALARDÉ, maire

Comme chaque année et afin de valoriser les patrimoines bâtis, maritimes et de favoriser la circulation par bateau sur nos communes ; les villes de Port-Louis, Locmiquélic, Gâvres et Riantec mènent une action commune sur l'organisation du festival « Avis de Temps Fort, les arts de la rue Rive Gauche » sur des lieux patrimoniaux et ce dans le cadre de leur politique culturelle respective.

Le festival se déroule sur deux jours dans le but de densifier la programmation et permettre aux publics de découvrir autrement les lieux patrimoniaux des communes.

La commune de Riantec accueillera, dans ce cadre, le spectacle « L'Iliade » de la compagnie BRAVACHE au Château de Kerdurand, le jeudi 14 mai à 20 h.

La convention déterminant la participation de chacun des signataires, s'agissant uniquement des spectacles diffusés sur les trois communes, est soumise au vote du conseil municipal. La participation financière de la commune de Riantec est prévue à hauteur de 2 000 €.

DÉLIBÉRÉ

— VU le projet de convention joint en annexe ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

— D'APPROUVER la convention 2026 concernant l'animation de la rade et le festival Avis de Temps fort ;

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260409-2026_03_19-DE

— D'AUTORISER le maire à signer ladite convention et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Pièces jointes au projet :
– Convention concernant l'animation de la rade et le festival Avis de Temps fort (annexe 2).
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant.

Fait à Riantec, le 16 avril 2026

Le maire,

Gaëtan MALARDÉ

MAIRIE DE RIANTEC 56 (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,

Muriel ROBLIN